



Panorama 2015

Évènements de 2014	12
L'année en bref	14
Négociations commerciales	15
Mise en œuvre et suivi	16
Règlement des différends	17
Renforcement des capacités commerciales	18
Communication	19

Évènements de 2014

Janvier

- Le Directeur général Roberto Azevêdo assiste au Forum économique mondial de Davos (Suisse).



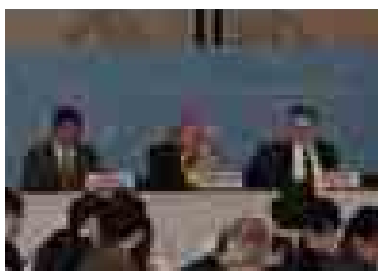
Février

- Le dernier rapport de suivi du commerce montre que la croissance du commerce mondial reprend, mais le nombre de mesures restrictives est en hausse.



Avril

- L'Accord révisé sur les marchés publics de l'OMC entre en vigueur.



Mai

- Le Programme de chaires de l'OMC est étendu à sept autres établissements universitaires.



Juin

- Le Yémen devient le 160^e Membre de l'OMC.



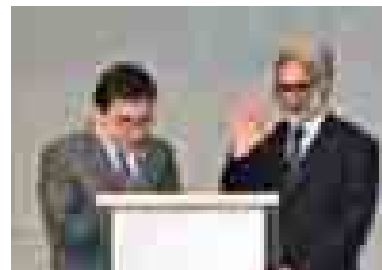
Juillet

- Lancement du nouveau Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC pour les pays en développement.



Septembre

- L'OMC désigne Shree B. C. Servansing comme nouveau membre de l'Organe d'appel.



Octobre

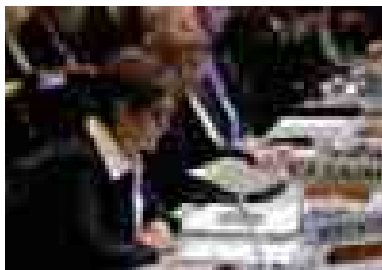
- Le Forum public 2014, intitulé «Pourquoi le commerce nous concerne tous», a lieu à l'OMC.



- L'OMC lance le Rapport sur le commerce mondial 2014, intitulé *Commerce et développement : tendances récentes et rôle de l'OMC*.

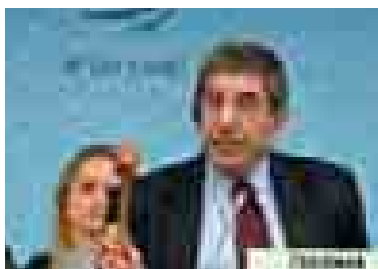


- Le Monténégro et la Nouvelle-Zélande accèdent à l'Accord sur les marchés publics de l'OMC.



Novembre

- Le Conseil général adopte plusieurs décisions importantes pour remettre sur les rails les négociations de l'après-Bali.



- L'Accord sur la facilitation des échanges est adopté; c'est le premier accord commercial multilatéral conclu depuis l'établissement de l'OMC.
- Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges pour les pays en développement devient opérationnel.



- Le Directeur Général Roberto Azevêdo assiste à la réunion des dirigeants mondiaux du G-20 à Brisbane (Australie).



Décembre

- Le Conseil général approuve l'accession des Seychelles à l'OMC.



- La ville de Nairobi (Kenya) est choisie pour accueillir la dixième Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2015.



- Hong Kong, Chine est le premier Membre de l'OMC à ratifier formellement le nouvel Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.
- L'extension du Cadre intégré renforcé pour les pays les plus pauvres est approuvée.



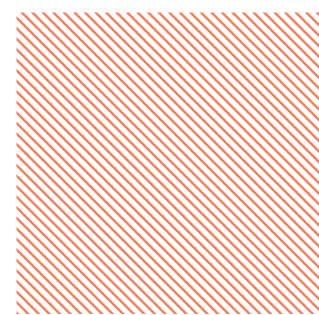


L'année en bref

Les travaux de l'OMC ont porté principalement sur la mise en œuvre des décisions adoptées à la Conférence ministérielle de Bali en 2013 et sur l'avancement des questions restantes du Cycle de Doha. Après un revers en milieu d'année, les Membres de l'OMC ont réussi à remettre les négociations commerciales sur les rails en approuvant, à la fin de l'année, plusieurs décisions importantes concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, la facilitation des échanges et le programme de travail de l'après-Bali.

Des progrès sensibles ont été réalisés dans la mise en œuvre des décisions de Bali concernant les pays les moins avancés, tandis qu'un nouveau mécanisme a été lancé pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre les dispositions du nouvel Accord sur la facilitation des échanges.

Plus tôt dans l'année, le Yémen est devenu le 160^e Membre de l'OMC. L'ensemble des textes relatifs à l'accession des Seychelles a été approuvé en décembre 2014, ce qui leur permettra de devenir le tout dernier Membre de l'OMC en avril 2015. Le Conseil général a décidé que la dixième Conférence ministérielle de l'OMC se tiendrait à Nairobi (Kenya) en décembre 2015.





3

Les Membres de l'OMC ont adopté trois décisions importantes à une réunion extraordinaire du Conseil général, le 27 novembre.

➤ Négociations commerciales

Le succès obtenu à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013, a donné un nouvel élan aux travaux menés dans le cadre du Programme de Doha pour le développement (PDD) en 2014. Le Comité des négociations commerciales (CNC) s'est réuni en février pour lancer les travaux sur les deux tâches assignées à Bali : la mise en œuvre des décisions et des accords adoptés (le « paquet de Bali ») et la préparation du programme de travail sur les questions restantes dans le cadre du PDD.

Les échéances les plus immédiates fixées par les Ministres à Bali étaient celle du 31 juillet 2014 pour l'adoption par les Membres du Protocole en vue de l'insertion de l'Accord sur la facilitation des échanges dans le cadre juridique de l'OMC, et celle de la fin de 2014 pour la préparation d'un programme de travail clairement défini sur les questions restantes du PDD.

À l'approche de l'échéance de juillet, certains Membres de l'OMC ont exprimé des préoccupations au sujet du rythme des travaux dans le domaine de la facilitation des échanges par rapport aux autres domaines du paquet de Bali, y compris les discussions en vue d'une solution permanente sur la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Malgré des efforts considérables, les Membres ne sont pas parvenus à surmonter leurs divergences et, de ce fait, ils n'ont pas adopté le Protocole à l'échéance de fin juillet.

Un processus de consultations intensif a commencé immédiatement après la pause estivale pour tenter de sortir de l'impasse. Les consultations ont été menées par les Membres de l'OMC, les Présidents des organes permanents et des organes de négociation, le Directeur général en qualité de Président du CNC et le Président du Conseil général.

Une percée décisive

Après d'intenses discussions, les Membres ont finalement adopté trois décisions à une réunion extraordinaire du Conseil général, le 27 novembre : une décision sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, une autre sur le Protocole d'amendement pour l'insertion de l'Accord sur la facilitation des échanges dans l'Accord sur l'OMC et une troisième sur le programme de travail de l'après-Bali.

En ce qui concerne la détention de stocks publics, les Membres ont fixé l'échéance de décembre 2015 pour trouver une solution permanente à cette question. Une clause de paix est en vigueur jusqu'à ce qu'une solution permanente soit trouvée. En ce qui concerne la facilitation des échanges, l'insertion de l'Accord sur la facilitation des échanges dans l'Accord sur l'OMC a permis au processus de ratification de démarrer. Parallèlement, le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges est entré en vigueur pour aider les pays en développement à mettre en œuvre les dispositions du nouvel Accord. Pour ce qui est des travaux de l'après-Bali, les Membres sont convenus de les reprendre immédiatement, de s'engager de manière constructive en vue de la mise en œuvre de toutes les décisions de Bali et de reporter à juillet 2015 l'échéance pour le programme de travail de l'après-Bali.

L'adoption des décisions du Conseil général a permis de remettre les travaux de l'OMC sur les rails. À la réunion du Conseil général de décembre, le Président du CNC a présenté un rapport sur la reprise des activités des groupes de négociation et a annoncé que les travaux se poursuivraient en 2015 et s'intensifieraient si nécessaire. Il s'est félicité de l'engagement renouvelé des Membres et a indiqué certains « ingrédients » qui seraient essentiels, selon lui, pour réussir, notamment la nécessité de rester conscient de l'urgence, d'être pragmatique, de se concentrer sur ce qui est faisable, de maintenir un niveau d'engagement élevé de la part de toutes les délégations, y compris dans les capitales, ainsi qu'un large engagement allant au delà des questions centrales de l'agriculture, des produits industriels et des services, et de faire en sorte que les besoins des pays en développement restent au centre des négociations.

Accord sur les marchés publics

Plus tôt dans l'année, l'Accord révisé sur les marchés publics est entré en vigueur, après l'acceptation du Protocole d'amendement par les deux tiers des Parties à l'Accord. Il devrait se traduire par un gain de l'ordre de 80 à 100 milliards de dollars EU pour ce qui est des engagements des Parties en matière d'accès aux marchés.



Voir les pages 28-43.

➤ Mise en œuvre et suivi

Les différents conseils et comités de l'OMC veillent à ce que les Accords et les règles de l'OMC soient convenablement mis en œuvre. Le Conseil général est l'organe décisionnel suprême de l'OMC à Genève.

Après d'intenses travaux, le Conseil général a tenu une réunion extraordinaire en novembre pour adopter les décisions sur la facilitation des échanges, la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le programme de travail de l'après-Bali. Dans le même temps, un nouveau mécanisme est entré en vigueur pour aider les pays en développement à mettre en œuvre les dispositions du nouvel Accord sur la facilitation des échanges (voir la page 15).

En décembre, le Conseil général a approuvé l'ensemble de textes relatifs à l'accession des Seychelles, ouvrant ainsi la voie à l'accession du pays à l'OMC en 2015. Il a décidé que la dixième Conférence ministérielle se tiendrait à Nairobi (Kenya) du 15 au 18 décembre 2015.

Travaux des comités de l'OMC

Le Comité de l'agriculture a examiné comment les Membres respectaient leurs engagements en matière de subventions et d'accès aux marchés. Il était chargé aussi de mettre en œuvre plusieurs des résultats de la Conférence ministérielle de Bali de 2013, notamment ceux qui concernaient la concurrence à l'exportation, comme les subventions à l'exportation, et les contingents tarifaires.

Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), qui s'occupe des questions relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé animale et à la préservation des végétaux, a adopté une nouvelle procédure de médiation pour aider les Membres de l'OMC à régler leurs différends concernant des mesures SPS spécifiques. Les Membres ont présenté un nombre record de 1 633 notifications concernant des règlements nouveaux ou modifiés relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, à la santé animale et à la préservation des végétaux qui auront une incidence sur le commerce international. Le nombre de notifications a augmenté de 25% par rapport à l'année précédente.

Le nombre de nouvelles « préoccupations commerciales spécifiques » soulevées au Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) concernant des questions telles que les prescriptions en matière d'étiquetage et les réglementations relatives à la sécurité a été le plus élevé depuis 1995, les pays en développement exprimant de plus en plus de préoccupations dans ce domaine.

Pays les moins avancés

Le Comité des règles d'origine est convenu de mesures pour mettre en œuvre la Décision ministérielle de Bali sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés (PMA). Par suite de cette décision, les gouvernements auront pour la première fois un ensemble de lignes directrices convenues au niveau multilatéral, dont l'application devrait permettre aux exportations des PMA de bénéficier plus facilement d'un accès préférentiel aux marchés.

En 2014, une grande partie des travaux du Conseil du commerce des services ont été consacrés à la mise en œuvre d'une décision essentielle de Bali en faveur des PMA, la dérogation concernant les services, qui permet aux Membres de l'OMC d'accorder un traitement plus favorable aux services et aux fournisseurs de services des PMA et d'accroître la participation de ces pays au commerce mondial des services (voir la page 18).

Suivi du commerce

En 2014, l'Organe d'examen des politiques commerciales a examiné les politiques et pratiques commerciales de 21 Membres au cours de 13 réunions.

Les rapports de suivi du commerce établis par le Secrétariat de l'OMC ont montré que le nombre de nouvelles mesures restrictives pour le commerce a encore augmenté en 2014 et ont souligné que les pays devaient faire preuve de modération en imposant de nouvelles mesures. D'après les économistes de l'OMC, la croissance du commerce mondial a été de 2,8 % en 2014 et elle devrait être de 3,3 % en 2015.

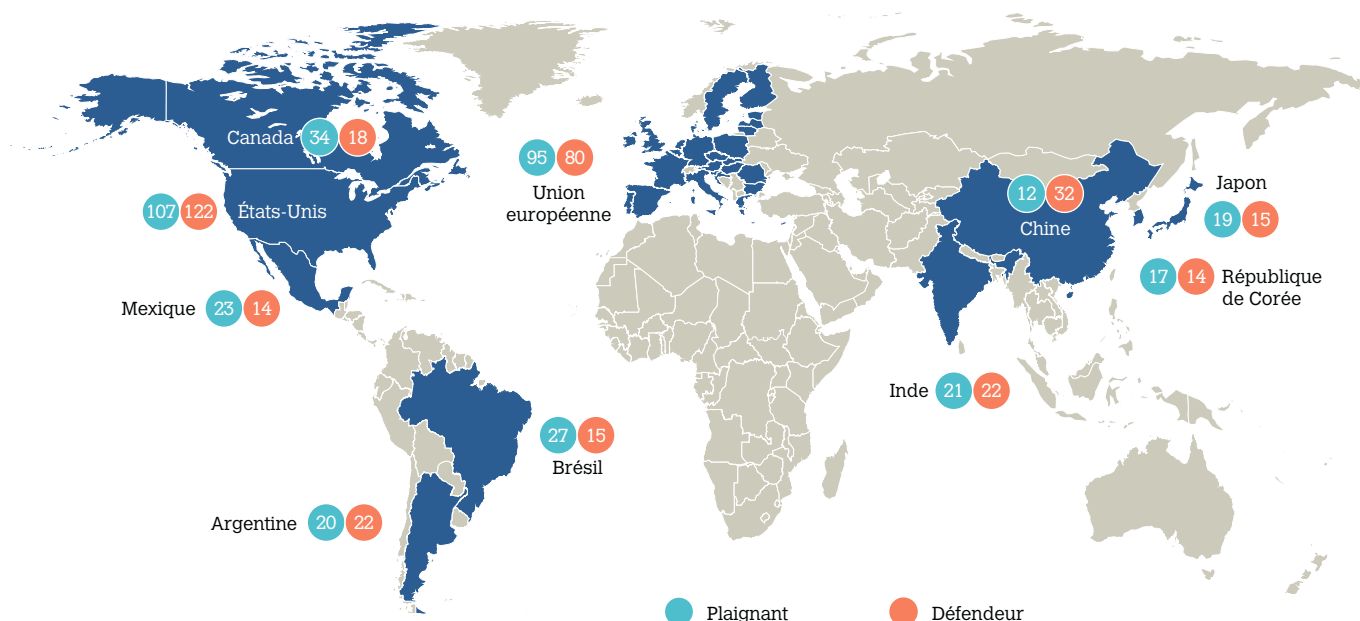


Voir les pages 44-89.

Examens des politiques commerciales en 2014



Membres de l'OMC ayant participé le plus fréquemment à des différends, 1995-2014



> Règlement des différends

Les Membres de l'OMC soumettent des différends à l'OMC lorsqu'ils considèrent qu'il est porté atteinte à leurs droits au titre d'accords commerciaux. Le règlement des différends relève de la compétence de l'Organe de règlement des différends (ORD).

Une année parmi les plus chargées depuis 1995

Dans le domaine du règlement des différends, 2014 a été l'une des années les plus chargées depuis la création de l'OMC en 1995, avec 34 procédures de groupes spéciaux, de mise en conformité et d'arbitrage en cours et 6 appels. L'ORD a reçu 14 demandes de consultations – première étape du processus de règlement des différends – et a établi 13 groupes spéciaux. Bien que le nombre de demandes de consultations soit moins élevé qu'au cours des deux années précédentes (27 et 20, respectivement), 40 différends faisaient déjà l'objet d'un examen devant l'Organe d'appel ou des groupes spéciaux ou d'un arbitrage. Pendant l'année, l'Organe d'appel a été saisi de sept appels et a publié un rapport pour cinq d'entre eux.

Les pays en développement ont présenté 5 des 14 nouvelles demandes de consultations déposées en 2014, et les pays développés en ont présentées 9. L'Union européenne a déposé cinq demandes de consultations (dont trois avec la Russie), soit plus que tout autre Membre de l'OMC en 2014.

Au 31 décembre 2014, neuf rapports de groupes spéciaux avaient été distribués pendant l'année, dont cinq avaient fait l'objet d'un appel. Trois rapports de groupes spéciaux sont en instance d'appel devant l'Organe d'appel ou en instance d'adoption par l'ORD, et un rapport de groupe spécial a été adopté par l'ORD sans avoir fait l'objet d'un appel. Parmi les neuf rapports distribués, cinq portaient sur des mesures correctives commerciales (sauvegardes, antidumping, etc.), ce qui montre que le nombre de différends dans ce domaine est en augmentation.

Une procédure très attendue visant les prescriptions de l'Australie en matière d'emballage neutre des produits du tabac a été engagée. Cinq Membres de l'OMC contestent lesdites prescriptions et 41 Membres ont fait part de leur intérêt à participer à la procédure en tant que tierces parties, ce qui fait de cette affaire le différend le plus important jamais soumis dans le cadre du système de règlement des différends en termes de participation des Membres.

Le nombre de demandes d'établissement de groupes spéciaux de la mise en conformité, par lesquelles les Membres de l'OMC contestent les mesures prises pour se conformer à des décisions antérieures, a augmenté en 2014. L'ORD a renvoyé trois demandes d'établissement d'un groupe spécial de la mise en conformité aux groupes spéciaux qui avaient examiné initialement les différends. Ces procédures sont venues s'ajouter à celles des deux groupes spéciaux de la mise en conformité établis dans les affaires concernant les aéronefs civils gros porteurs (visant Airbus et Boeing), qui étaient déjà en cours avant 2014.

La forte augmentation de l'activité dans le domaine du règlement des différends continue de poser des problèmes aux trois divisions concernées (Division des affaires juridiques, Division des règles et Secrétariat de l'Organe d'appel), ainsi qu'aux services de traduction. Pour remédier à cette situation, le Directeur général a réaffecté des ressources au sein du Secrétariat de l'OMC afin d'attribuer 15 postes supplémentaires à ces divisions.

Nouveau membre de l'Organe d'appel

En septembre, M. Shree Baboo Chekitan Servansing (Maurice) a été désigné pour siéger parmi les sept membres de l'Organe d'appel, pour un mandat de quatre ans.



Voir les pages 90-107.



324

L'OMC a organisé 324 activités d'assistance technique en 2014, contre 279 en 2013

➤ Renforcement des capacités commerciales

L'OMC a pour objectif d'aider les pays en développement à accroître leurs capacités commerciales pour leur permettre de participer plus activement au système commercial multilatéral.

Mise en œuvre des décisions de Bali

En 2014, le Comité du commerce et du développement a mis en œuvre un certain nombre de décisions adoptées à la neuvième Conférence ministérielle à Bali. Il a notamment tenu une première session sur le mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié (TSD) en faveur des pays en développement, adopté à Bali à la fin de 2013. Ce mécanisme sert de point focal pour l'examen de la mise en œuvre des dispositions relatives au TSD figurant dans les Accords et décisions de l'OMC. Ces dispositions visent, entre autres, à accroître les possibilités commerciales, à accorder des périodes de transition plus longues pour la mise en œuvre des Accords de l'OMC et à fournir une assistance technique. Comme convenu par les Ministres à Bali, le Comité a poursuivi l'examen annuel des mesures prises par les Membres de l'OMC pour assurer aux pays les moins avancés (PMA) un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent.

En juillet, les PMA ont présenté une demande collective indiquant les secteurs et les modes de fourniture qui présentent un intérêt pour eux à l'exportation. Suite à cette demande, le Conseil du commerce des services a tenu une réunion en février 2015, au cours de laquelle plus de 25 Membres de l'OMC ont indiqué les secteurs de services et les modes de fourniture pour lesquels ils accorderaient un traitement préférentiel aux PMA.

Un Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges est entré en vigueur en novembre pour aider les pays en développement et les PMA à mettre en œuvre les dispositions du nouvel Accord sur la facilitation des échanges. Pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, les engagements des pays en développement et des PMA sont liés à leur capacité de mettre en œuvre l'Accord.

Croissance du commerce mondial des PMA

Le rapport annuel du Secrétariat de l'OMC sur les tendances mondiales du commerce des PMA et sur leur accès aux marchés a montré qu'en 2013, les exportations de marchandises et de services commerciaux des PMA ont rebondi, augmentant de 6,0 %, soit plus de deux fois la moyenne mondiale. Toutefois, la participation des PMA au commerce mondial est restée marginale (1,23 %), et leur part dans les exportations mondiales de services commerciaux est restée faible (0,7 %).

L'Aide pour le commerce

Les flux d'Aide pour le commerce vers les pays en développement ont repris en 2012, dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles. Les engagements ont augmenté de 21 %, après avoir diminué de 14 % l'année précédente. L'Afrique est la région qui en a le plus bénéficié. Les Membres de l'OMC ont discuté des préparatifs du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui aura lieu du 30 juin au 2 juillet 2015.

Le programme d'aide pour le commerce en faveur des pays les plus pauvres – le Cadre intégré renforcé (CIR) – a encore pris de l'ampleur en 2014, avec une augmentation du nombre de projets en cours dans les pays du CIR. Le Comité directeur du CIR est convenu de prolonger le programme du Cadre pour une deuxième phase, de 2016 à 2022, la première devant s'achever en 2015.

Programme de formation

L'OMC a étoffé son programme de formation à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, organisant 324 activités d'assistance technique en 2014, contre 279 en 2013. Ces activités de formation ont porté sur presque tous les sujets relatifs à l'OMC, consistant en cours généraux sur l'OMC ou en cours plus spécialisés sur des questions comme l'agriculture et la propriété intellectuelle. Les PMA ont bénéficié de près de la moitié des activités d'assistance technique. Le nombre de participants a continué d'augmenter pour atteindre plus de 15 000 en 2014, grâce, en partie, à l'utilisation croissante des moyens d'apprentissage en ligne de l'OMC.



Voir les pages 108-123.



Le Directeur général de l'OMC Roberto Azêvedo et le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon lors de la session d'ouverture du Forum public de 2014.

➤ Communication

L'OMC entretient un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales (ONG), les parlementaires, les autres organisations internationales, les médias et le grand public, pour renforcer l'ouverture et la transparence.

Forum public

La principale activité de communication de l'année a été le Forum public, qui a attiré 1 064 participants, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à 2013. Les participants sont venus de plus de 120 pays. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a prononcé le discours liminaire lors de la séance d'ouverture. Le Forum avait pour thème : « Pourquoi le commerce nous concerne tous ». Des ONG et des représentants du monde des affaires et d'organisations internationales y ont participé.

En 2014, l'OMC a organisé deux ateliers régionaux à l'intention des ONG : l'un à Bangkok (Thaïlande), l'autre à Nairobi (Kenya). Des journalistes et des représentants d'entreprises ont aussi assisté à ces ateliers.

Activités de communication à l'intention de publics variés

En 2014, le Directeur général Roberto Azêvedo a rencontré la Commission du commerce international du Parlement européen pour discuter du programme de l'après-Bali. Une séance parlementaire sur ce thème a aussi été organisée lors du Forum public. Le Secrétariat de l'OMC a organisé deux ateliers régionaux à l'intention des parlementaires : l'un au Koweït, à l'intention des parlementaires des pays arabes d'Afrique, l'autre à Panama, à l'intention des parlementaires latino américains.

En 2014, l'OMC a continué à coopérer avec diverses organisations intergouvernementales. Le Directeur général Roberto Azêvedo a participé à la réunion de printemps du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, qui réunit les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Lors de réunions avec le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et d'autres fonctionnaires des Nations Unies, le Directeur général Roberto Azêvedo a mis l'accent sur le rôle positif du commerce dans la croissance durable et il a souligné qu'il fallait en tenir compte dans les objectifs internationaux de développement durable qui étaient à l'étude.

L'OMC a publié, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques, deux rapports sur l'évolution du commerce et de l'investissement dans les économies du G 20. Le rapport paru en novembre exhortait les pays du G 20 à prendre des mesures positives pour réduire le nombre de restrictions au commerce et à faire preuve de modération dans l'imposition de nouvelles mesures. Le Directeur général Roberto Azêvedo a assisté au Sommet du G 20 qui s'est tenu à Brisbane (Australie) en novembre.

Le nombre de points presse tenus à Genève en 2014 a été plus élevé que l'année précédente. Il y a eu, au total, 38 points de presse et 4 conférences de presse. L'OMC a organisé au siège de l'Organisation un séminaire pour des journalistes hispanophones et un atelier régional pour des journalistes de Russie, du Kazakhstan et d'Ukraine.

L'OMC a continué à développer ses relations avec les entreprises. Près de 150 représentants d'entreprises ont assisté au Forum public et 15 séances ont été organisées par des entreprises. La participation du secteur privé aux séminaires régionaux de l'OMC a elle aussi augmenté.

En mai, l'OMC a lancé la deuxième phase de son Programme de chaires, qui vise à soutenir et promouvoir les activités relatives au commerce menées par des universités et des établissements de recherche des pays en développement, avec la sélection de sept nouvelles chaires.

Site Web et réseaux sociaux

Le site Web de l'OMC a attiré un nombre croissant de visiteurs, et le nombre de pages consultées a augmenté de 5 % en 2014. Le site reçoit plus de 1,9 million de visiteurs chaque mois. L'OMC est de plus en plus suivie sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter, et le nombre d'abonnés à sa chaîne YouTube ne cesse d'augmenter.



Voir les pages 124-149.